



Déclaration FO au Comité technique ministériel du 17 mars 2016

Le Comité technique ministériel se réunit en cette "Journée nationale du trompe l'œil".

Journée nationale du trompe l'œil en ce que les deux grands sujets du jour que sont :

- l'ouverture, au ministère de la Fonction publique, des négociations salariales,
- l'examen, ici même, du plan de requalification,

ces deux perspectives attendues de longue date apparaissent placées, l'une comme l'autre, entre l'enclume de la politique d'austérité et le marteau de PPCR.

Les salaires :

Les subterfuges ou autres escobarderies du gouvernement et de ses affidés à la veille de la grève du 26 janvier dernier à l'appel notamment de Force Ouvrière ne sauraient masquer plus longtemps en quoi les légitimes attentes des fonctionnaires en matière de salaires et en matière de carrières sont gagées par PPCR.

PPCR qui, pour ce qui concerne la revalorisation de la valeur du point d'indice, prévoit d'en placer l'évolution non plus seulement au regard de l'inflation mais aussi « *de la croissance du PIB* »... + 3.5 % dans un cas et + 0,7 % dans l'autre depuis 2012, belle entourloupe là aussi !

Autrement dit, après avoir inventé le principe du gel, il s'agirait de soutenir par avance l'étape suivante : l'hypothèse d'une baisse possible de la valeur du point d'indice en fonction de la conjoncture économique...

Je n'invente rien : c'est écrit en toutes lettres dans le protocole PPCR (au chapitre 3 de l'axe 2) et soutenu par quelques organisations ici présentes.

Le plan de requalification :

Nous y reviendrons donc tout à l'heure, au moment de l'examen du point 3 de l'ordre du jour, mais attendez-vous d'ores et déjà à devoir nous indiquer :

Quelles dispositions envisagez-vous afin que ce plan de requalification ne conduise pas des agents à voir leur carrière s'inverser sitôt promus ?

→ Ce à quoi conduit, en l'état, PPCR !

Quelles dispositions envisagez-vous afin que ce plan de requalification ne conduise pas des agents à découvrir bientôt, au moment de partir en retraite, que leur pension se trouvera réduite par rapport à celle à laquelle ils auraient eu droit s'ils n'avaient pas été « requalifiés » ?

→ Ce à quoi conduit, en l'état, PPCR !

Quelles dispositions comptez-vous porter auprès de la Fonction publique afin que ce plan de requalification ne conduise pas à déclasser des agents aussitôt après leur requalification, à l'exemple des agents d'exploitation spécialisés qui seront promus chefs d'équipe d'exploitation des TPE ?

→ Ce que prévoit, en l'état, PPCR, comme du reste pour tous les chefs d'équipe !

A la veille de la journée de grève du 26 janvier d'aucuns ont mis en doute l'intelligence de ceux qui participent à une lutte collective loin d'être inutile car nous ne nous contenterions pas, à Force Ouvrière, du simple dégel de la valeur du point d'indice !

Au lendemain de la journée de mobilisations du 9 mars dernier et à la veille de la grève interprofessionnelle du 31 mars prochain, nous n'insulterons pour notre part pas plus l'avenir.

Dès lors que nos interlocuteurs sont sourds, le progrès social se construit plus - l'Histoire nous l'a toujours enseigné - par les luttes que par le dialogue. Car nous voulons encore croire qu'ils ne sont devenus que cela...